

Maître François LIEURADE

Huissiers de Justice Associé à la

SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale

18 rue Parmentier

95200 SARCELLES

Etude annexe

3 bis avenue de Paris

95290 L'ISLE ADAM



FRANÇOIS LIEURADE

HUISSIER DE JUSTICE

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT
ET LE HUIT JANVIER

A LA REQUETE DU :

Syndicat des copropriétaires Résidence Les Pierges, 16 bis Place Foch 95220 HERBLAY, Représenté par son Syndic, le Cabinet LOISELET PERE, FILS ET F. DAIGREMONT, SA au capital de 3.000.000 euros (RCS NANTERRE B 542 061 015) 3, allée Hector Berlioz à FRANCONVILLE (95130), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Dûment habilité suivant Procès-verbal d'assemblée générale en date du 24 avril 2017.

Et pour avocat plaident Maître Valérie GARCON, membre de la SCP W2G, avocat au Barreau de la Seine Saint Denis, demeurant 21 avenue du Général de Gaulle à ROSNY SOUS BOIS (93114),

Ayant pour avocat postulant Maître Marie-Yvonne LAFAIX-GUYODO, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 13 Quai Bucherelle à PONTOISE (95300),

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 12 décembre 2017, délivré par acte de mon ministère.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description du bien suivant :

Les biens et droits, sis à **HERBLAY (Val d'Oise), 16B avenue Foch**, consistent en **UN APPARTEMENT, DEUX PARKINGS et UNE CAVE :**

LOT DE COPROPRIETE NUMERO TROIS CENT QUARANTE QUATRE (344) – un appartement, au rez-de-chaussée du bâtiment, comprenant entrée, dégagement, WC, salle d'eau, cuisine, loggia, séjour, deux chambres, et les 106/10.218èmes des parties communes générales de l'immeuble ;

LOT DE COPROPRIETE NUMERO DEUX CENT DIX NEUF (219) -- un parking extérieur, et les 4/10.218èmes des parties communes générales de l'immeuble ;

LOT DE COPROPRIETE NUMERO DEUX CENT VINGT (220) – un parking extérieur, et les 10/10.218èmes des parties communes générales de l'immeuble ;

LOT DE COPROPRIETE NUMERO TROIS CENT VINGT HUIT (328) – une cave, au sous-sol du bâtiment E, et les 3/10.218èmes des parties communes générales de l'immeuble ;

CADASTRES même adresse : section BK n°194 pour 1ha 51a 30ca

Lesdits biens appartiennent à Monsieur pour les avoir acquis de Madame
veuve en uniques noces de Monsieur
née le 18 novembre 1953 à NANTERRE (92), de nationalité française, décédée à POISSY
(78), le 15 juillet 2013, suivant attestation de Maître Arnaud CROMÉZ, Notaire associé à
HERBLAY, du 13 novembre 2013.

**Je, François LIEURADE huissier de justice de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un office
d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté ce jour sur le fonds 16 bis Place Foch 95220 HERBLAY,
Rez-de-chaussée porte droite.

Où étant sur place à 10 heures 30, en présence de Monsieur Antoine Michalski, de deux témoins, et de
l'entreprise CERTIMMO,

J'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Au moment où j'allais faire procéder à l'ouverture forcée des lieux, Monsieur se présente à
nous.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, il me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement
et me précise occuper les lieux seul.

Les lieux consistent en un appartement (lot n°344), une cave (lot n°328) et deux emplacements de parking
extérieurs (lots n°219 et 220).

L'immeuble, construit à la fin des années 1960 présente des façades à l'état d'usage.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont en bon état. Les espaces verts et les
parties dont l'accès est commun, halls et cages d'escalier sont en bon état d'entretien.

Les lieux consistent en un appartement, composé d'une entrée, une salle de séjour et cuisine ouverte, deux
chambres, un dressing, une salle de bains et un WC.

L'immeuble présente des façades en bon état.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont à l'état d'usage.

Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et cages d'escalier sont en bon état d'entretien.

- Le dégagement d'entrée :

La porte palière qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage recouvrant le sol est usagé.

Les peintures des murs et du plafond sont également usagées.

L'équipement comprend :

- Un interphone.
- Un point lumineux central.

- **Les WC en 1^{ère} porte gauche:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol est usagé.

Les peintures des murs et du plafond sont également usagées.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC.
- Un point lumineux mural.

- **La salle de bains en 2^{ème} porte gauche:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et de protection des murs est usagé.

L'équipement comprend :

- Un bac à douche.
- Un lavabo.
- Un point lumineux mural.

- **Le dressing :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol est usagé.

Les peintures des murs et du plafond sont également usagées.

- **La salle de séjour/coin cuisine :**

Le carrelage recouvrant le sol est usagé.

Les peintures des murs et du plafond sont usagées.

L'équipement comprend :

- Un point lumineux central ;
- Trois fenêtres à deux vantaux à châssis PVC à double vitrage équipées de volets ;
- Un radiateur de chauffage électrique ;
- Une porte ouvrant sur un balcon ;
- Un évier en matériaux composites équipé d'un robinet mélangeur.
- Une série de placards bas et hauts assortis à un plan de travail, le tout usagé.
- Un pont lumineux central.

- **La 1^{ère} chambre en porte droite dans le dégagement :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant recouvrant le sol et les peintures des murs sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Un point lumineux mural.
- Une fenêtre à châssis PVC à double vitrage équipée de volets ;

- **La 2^{ème} chambre en porte droite dans le dégagement :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant recouvrant le sol et les peintures des murs sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Un point lumineux mural.
- Une fenêtre à châssis PVC à double vitrage équipée de volets ;

Les lieux sont chauffés par des convecteurs électriques.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***

